Communiqué de presse

Vers la fin du sans-abrisme : Namur adopte la Charte et veut relever le défi

Lors du Conseil communal de ce mardi 20 avril 2021, tous les groupes politiques ont adopté à l'unanimité la « Charte communale pour la fin du sans-abrisme » proposée par le Bureau « Fin du sans-abrisme à Namur »[1], à l'initiative du Relais social urbain namurois.

Le sans-abrisme n'est ni une fatalité, ni un choix personnel. Il est responsable de décès prématurés, de problèmes de santé, d'exclusion des droits. Le sans-abrisme n'est pas le problème des personnes sans-abri : c'est une problématique sociétale, à laquelle il est possible de répondre.

« En signant la Charte, la Ville de Namur marque son soutien, au-delà des clivages et des alternances politiques, à la stratégie proposée par le Bureau « Fin du sans-abrisme à Namur ». Ce signal fort, certes symbolique, illustre combien le sort des plus fragiles est un enjeu sur lequel il est nécessaire de travailler de concert, au travers d'un effort soutenu dans la durée. » affirme Philippe NOËL, Président du CPAS de Namur en charge de la Cohésion sociale, du Logement et de l'égalité des chances.

Les groupes politiques ont ainsi montré leur volonté d'avoir des perspectives communes à long terme pour mettre fin à un phénomène qui prend de l'ampleur.

La fin du sans-abrisme, est-ce vraiment possible ?

La fin du sans-abrisme est un horizon. La Ville et ses différents partenaires sont unis pour viser cet horizon et mener des actions structurelles en ce sens.

D'après les expériences internationales, plusieurs stratégies contribuent à réduire le sans-abrisme :

- ✓ Le logement et l'accompagnement social du public vivant en rue (de type « Housing First » notamment) ;
- ✓ La prévention des nouvelles arrivées en rue (par la prévention et l'accompagnement des expulsions domiciliaires et par l'amélioration des collaborations entre organisations accueillant des publics fragilisés) ;
- ✓ La prise en charge rapide des nouvelles arrivées en rue (par le projet « FISSA » notamment).

Logement et accompagnement

A Namur, l'atteinte de résultats sera directement liée à l'objectif d'augmentation de 250 logements publics sur le territoire communal que s'est donné la Ville à travers sa Déclaration de Politique du Logement 2019-2024. L'augmentation du logement est essentielle mais ne suffit pas sans l'engagement

[1] [1] Le Bureau « Fin du sans abrisme à Namur » est un groupe de travail organisé à l'initiative du Relais Social Urbain Namurois et composé d'acteurs institutionnels du secteur namurois de l'aide aux personnes sans abri.

de multiples partenaires institutionnels et associatifs (sociétés de logements sociaux, acteurs associatifs de la grande précarité, etc.).

De nombreuses organisations namuroises œuvrent en effet déjà en ce sens. Par exemple, depuis 2015, 42 personnes sans-abri ont eu accès à un logement à Namur grâce au dispositif « Housing First », avec un taux de maintien dans le logement de 90%. Et chaque année, c'est une moyenne de 20 mises en logement qui sont réalisées grâce au projet « Capteur Logement ».

La signature de cette Charte formalise la reconnaissance du travail porté par les partenaires, l'engagement de la Ville dans la durée et l'intensification des collaborations et des actions.

« Maintenant, il faut concrétiser les choses. Il sera indispensable d'avoir des soutiens financiers d'autres niveaux de pouvoir », a plaidé Philippe NOËL, qui a conclu en interpellant les membres du Conseil : *« Votre rôle ne s'arrête pas à l'adoption de cette Charte. Vous avez une responsabilité pendant les prochaines années. Il va falloir du courage. Il va falloir faire des choix. Nous avons tous un rôle à jouer. »*

Contact presse :
Cabinet de Philippe NOËL
Président du CPAS en charge de la Cohésion sociale, du Logement et de l'Egalité des Chances
Pascale DUPUIS
081/24 69 81 – pascale.dupuis@ville.namur.be